Examen de la gestion de la Ville par la Chambre Régionale des Comptes de Franche-Comté pour la période 1996-2004 - Observations définitives - Procédure de rectification - Information du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Chambre Régionale des Comptes a ouvert le 10 juin 2003 la procédure d'examen de la gestion de la Ville de Besançon, pour la période 1996-2004. La procédure s'est déroulée sur 3 ans, puisque le Conseil Municipal a délibéré le 22 juin 2006, après avoir pris connaissance des observations définitives de la Chambre et des réponses définitives de la Ville. Il faut rappeler que celles-ci représentaient 60 pages annexées au rapport et qu'elles reprenaient très largement les réponses apportées aux observations provisoires. En effet, les modifications prises en compte par la Chambre entre les deux étapes de la procédure ont davantage porté sur la forme que sur le fond.

Selon les dispositions du code des juridictions financières, la présentation du rapport au Conseil Municipal et le caractère public des observations et des réponses de la collectivité mettent un terme à la procédure d'examen de gestion, sans qu'il soit possible d'y revenir ultérieurement. La seule exception est prévue par l'article L 243-4 du code et concerne la procédure de rectification, dont le champ de mise en oeuvre est très limité (correction a posteriori d'une erreur matérielle ou d'une inexactitude avérée par exemple).

Au titre de l'examen mené, on peut rappeler que la Chambre s'était notamment attachée à deux grands projets d'investissement conduits par la Ville, en particulier l'opération Marché Beaux-Arts (pages 45 à 65 du rapport).

S'agissant du bilan financier de cette opération, la Ville dans sa réponse aux observations définitives avait apporté plusieurs arguments contestant la prise en compte dans le bilan financier de dépenses non prévues dans le projet de 1997 (déplacement de la fontaine, voies bus, aménagement du musée par exemple) ou réalisées à l'occasion de ces travaux mais qui auraient été normalement programmées (ravalements de façades par exemple). Le montant en cause était de 1 591 289 € TTC.

Sur ce point, l'analyse de la Chambre est définitive.

Par lettre recommandée du 2 avril 2007, la Ville a toutefois déposé auprès de la Chambre Régionale des Comptes de Franche-Comté une demande de rectification portant sur le bilan financier de l'opération Marché Beaux-Arts. La Ville contestait les «82 % d'augmentation par rapport aux prévisions présentées à l'origine au Conseil Municipal» reconstitués par la Chambre, considérant qu'ils résultaient d'un mode de calcul erroné, intégrant le capital remboursé des emprunts souscrits. En effet, le coût de ces emprunts était déjà pris en compte dans le calcul des intérêts et frais financiers générés par ces derniers, le capital des emprunts ne pouvant valablement être retenu dans les termes de la comparaison.

Par lettre recommandée du 26 juillet 2007, le Président de la Chambre Régionale des Comptes de Franche-Comté a informé la Ville, qu'au terme de l'instruction de cette demande, la Chambre avait décidé dans sa séance du 5 juillet 2007 de «faire droit à la requête de la Ville et d'apporter des modifications aux observations qu'elle avait arrêtées». Elle précise que : «conformément à l'article R 241-31 du code des juridictions financières, la décision prise à ce titre par la Chambre (…) devra être annexée, à compter de sa réception (…) au rapport d'observations définitives».

Ainsi au chapitre 3.2.3 sur le bilan financier de l'opération Marché Beaux-Arts, la dernière phrase du paragraphe 3.2.3.2., intitulé «les prévisions financières jusqu'au 31 décembre 2019», aux termes de laquelle :

«La Chambre observe que les projections établies jusqu'en 2019, mettent en lumière l'augmentation importante des coûts de cette opération, puisque les dépenses payées par la Ville de Besançon passent de 30 M€ en 1997 à 41 M€ (hors remboursement des emprunts) et 56 M€ (remboursement des emprunts compris) en 2019, soit plus de 82 % d'augmentation par rapport aux prévisions présentées à l'origine au Conseil Municipal».

Est remplacée par la phrase :

«La Chambre observe que les projections établies jusqu'en 2019, mettent en lumière l'augmentation importante des coûts de cette opération puisque les dépenses payées par la Ville de Besançon passent de 30 M€ en 1997 à 41 M€ (hors remboursement des emprunts en capital), soit 33,5 % d'augmentation par rapport aux prévisions d'origine présentées en Conseil Municipal».

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette rectification.

«M. LE MAIRE : Vous vous rappelez que nous étions en désaccord avec la Chambre Régionale des Comptes par rapport au dérapage financier de l'opération Marché Beaux-Arts, qu'un certain nombre d'entre vous avait souligné, un dérapage estimé à hauteur de 82 %. J'avais à l'époque indiqué, mais ce n'étaient que les paroles du Maire, que les chiffres tels qu'ils avaient été présentés dans ce rapport ne nous convenaient pas. Je n'avais pas forcément été entendu par tout le monde, mais peu importe. Nous sommes intervenus auprès de la Chambre Régionale des Comptes qui, et c'est une procédure assez rare, a accepté de rectifier le rapport, ce qui montre que c'est un organisme impartial. La Chambre Régionale des Comptes est là pour nous aider aussi et je le dis chaque fois que je rencontre entre autres son Président. Pour nous ce n'est pas un contrôle, c'est surtout une aide à la gestion et je crois que les remarques sont toujours bonnes à prendre. Là il y avait des chiffres sur lesquels nous n'étions pas d'accord, ils ont été corrigés. Le surcoût est estimé à 33,5 % et non 82 %.

Mme Françoise BRANGET: Je comprends que vous soyez satisfait de la rectification justificative de la Chambre Régionale des Comptes. Malgré tout, c'est toujours 30 % d'augmentation sur un projet, ce qui n'est quand même pas mal. Et malgré tout, que l'on s'attache ou non au pourcentage, c'est quand même le prix de revient à la fin du remboursement de prêt qui sera au débit de la poche des Bisontins. On ne va pas polémiquer mais au-delà des chiffres, ce que je souhaite quand même dire c'est que ce projet-là m'a toujours paru depuis 1997 mal ficelé, mal ficelé parce qu'on a fait un certain nombre de choses qui n'avaient pas été prévues, il y a eu une mauvaise gestion du projet, on l'a vu toutes ces années, je ne vais pas les répéter mais malgré tout la Chambre Régionale des Comptes avait signalé dans son rapport qu'il y avait un manque de transparence, un défaut d'information au Conseil Municipal justement sur les différents chiffres. Vous vous satisfaisez de ce qu'elle dit maintenant, c'est bien, mais depuis longtemps un certain nombre d'entre nous pense que c'est un projet mal parti qui a coûté fort cher aux Bisontins, comme d'autres aussi qui partent très mal...

M. LE MAIRE: Comme tous les projets d'ailleurs! Tous les projets partent mal et sont mal ficelés!

Mme Françoise BRANGET: Oui, une grande partie des projets partent très mal. Je ne signalerai que ce que vous avez éludé très vite: dans le rapport n° 1, nous avons encore une somme de 30 000 € à payer à la Société CAMBORDE-LAMAISON et SANTINI qui s'était penchée à l'époque sur le Palais des Sports. Cela se rajoute aux 10 millions de francs d'études qui ont été réalisées après les trois appels d'offres infructueux. C'est la manière de gérer les projets, de les aborder et on retrouvera les mêmes difficultés, les mêmes errances dans par exemple un projet qui est un projet phare : l'îlot Pasteur ; on y verra les mêmes dérives. C'est tout ce que je voulais dire ce soir.

M. LE MAIRE : J'ai dit que je ne polémiquerais pas, je ne polémiquerai donc pas. J'ai déjà donné des explications. Vous étiez ravie que ce soit 83 %, vous ne m'avez pas cru quand j'ai dit que c'était...

Mme Françoise BRANGET: Je n'en dis pas plus pas moins, ça coûte très cher c'est tout.

M. LE MAIRE : ...le coût, l'augmentation réelle c'est 12,3 % vous avez là le détail. C'est sur une longue période avec l'évolution du coût de la vie. Je crois que vous êtes un peu dans l'immobilier et vous savez très bien comment augmente très fortement le prix de la construction, l'ensemble des maires s'en plaignent. Je crois qu'au contraire nous avons bien géré cela. Le dossier a effectivement évolué, on a découvert des traverses en bois qui étaient pourries, on a dû faire du «jet-groundning», etc. Je sais très bien que de toute façon, et je ne le dirai plus, que dans les six mois à venir et spécialement de votre part j'imagine, on entendra que tous les projets ont été mal ficelés, mal conduits, manquant d'ambition. Cela va être la règle. Les électeurs choisiront et ils nous diront ce qu'ils en pensent. On ne va pas en permanence

relancer cela. Pour moi ce sont des débats stériles qui n'apportent rien. Vous aurez certainement vous, Madame, d'après ce que j'entends dire, l'occasion de faire connaître votre avis et de le développer. Ça me fera un très grand plaisir que de pouvoir vous apporter à ce moment-là de bonnes informations, un très très grand plaisir même.

M. Jean ROSSELOT: Les observations de la Chambre Régionale des Comptes sont à replacer dans le jeu classique, normal, et d'ailleurs prévu pour cela, de la contradiction entre une collectivité et puis l'organisme chargé de contrôler l'exécution d'un budget, donc la procédure contradictoire fonctionne bien. Il y a eu les observations dans un sens, dans un autre, donc il n'y a pas à s'en plaindre. Je pense quand même que ça nous ramène, je le dis pour la bonne gestion, pour la bonne gouvernance mais c'est vrai de toutes les collectivités, ça nous ramène à l'exigence de sincérité, c'est le terme qu'on emploie, à savoir que dans toutes les collectivités on a une tendance tout à fait humaine à sous-estimer les dépenses et à surestimer les recettes. C'est ce que le Conseil Constitutionnel sanctionne sous l'expression de manque à la sincérité. Alors on prend absolument pas de mauvaise foi bien entendu, on constate simplement qu'il y avait une sous-estimation de la dépense d'environ un tiers, c'est valable c'est une observation indicative pour l'avenir, voilà tout, ça nous ramène à l'exigence de sincérité dans la présentation des dépenses.

M. LE MAIRE : Pour une fois je n'ai pas grand-chose à dire à M. ROSSELOT. C'est vrai d'une façon générale et d'ailleurs quand on regarde l'estimation qui a été faite par les services de l'État sur la voie des Mercureaux, qu'on voit à l'origine combien cela devait coûter et combien ça coûte maintenant, on peut penser qu'à tous les niveaux et à ce niveau-là spécialement il y a eu des sous-estimations. On avait entre autres, vous vous en souvenez, simplement oublié de réactualiser les coûts. Donc je crois qu'effectivement il faut être très vigilant. C'est pour cela que dans le cadre de notre Plan Pluriannuel d'Investissements, vous le savez, on essaie de caler au plus près, mais on doit certainement encore faire des progrès. Et je peux être d'accord, tout arrive, avec Jean ROSSELOT sur ce point.

Mme Françoise BRANGET: On sait parfaitement que tous les grands projets vont être dépassés dans leur enveloppe financière, c'est vrai. Malgré tout, sur le projet de départ, en 1996-1997, à l'époque j'avais déjà noté tous les arguments, j'avais même écrit qu'on arriverait à une dérive financière pour un projet qui n'apporterait pas forcément une plus-value en terme de fonctionnalité pour les habitants de Besançon parce qu'en terme patrimonial on a quand même dévalorisé l'ensemble et on ne sait pas ce que donnera dans 25 ans cette construction moderne, on avait un immeuble du XVIIIème avant! Ensuite on a un marché qui est certes agréable, mais j'espère que bientôt il ne sera pas vide parce que beaucoup de commerçants ont des difficultés, je ne me fais pas le relais des commerçants ici, vous le savez très bien, ils ont tous de graves difficultés. Certains sont stables mais il y a tout de même un turnover incroyable. Ce n'est pas le débat d'aujourd'hui mais je souhaite quand même dire que de ce côté-là il y a quelque chose qui ne fonctionne pas même si vous avez des idées pour revitaliser. J'espère que vous allez le faire, tant mieux. Et puis le cinéma et la brasserie...

M. LE MAIRE : Est-ce qu'on peut éviter les cavaliers ?

Mme Françoise BRANGET : ...eh bien on n'en parle même pas, mais tout le monde pensera ce qu'il en voudra.

M. LE MAIRE: Madame BRANGET, évitez les cavaliers. Je ne me souvenais pas qu'en 1996-1997 vous aviez écrit là-dessus, mais redonnez-moi ce que vous avez écrit parce que ça m'intéresse effectivement, ce sera un grand plaisir pour moi de vous relire».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de cette rectification.

Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.